

AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES DES HAUTES ALPES

Siège social : Maison du Poilu, 6 Square Aristide Briand 05000 GAP

Site internet : <http://ammgap.wix.com/medaille-mili-gap>

Courrier et Président : **Mr DANY Guy Le Florian Bât. A,**

26 Avenue Jean Jaurès 05000 GAP

☎ : 04.92.53.37.61 📱 : 06.15.18.75.31.

✉ : amimedmiligap05000@orange.fr

---- 00ooo00 ---

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE Du 08 Mars 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amicale des Médailleurs Militaires des Hautes Alpes s'est réunie le samedi 08 Mars 2025 à la Maison du Poilu au 6 square Aristide Briand à 05000 GAP.

La feuille de présence est émargée par les membres présents ou représentés. Aucun quorum n'étant prévu dans les statuts, l'Assemblée peut délibérer valablement. Néanmoins 37 adhérents sont présents ou représentés sur 82 votants autorisés ce qui correspond à 45,12 % des votants.

Le président Guy DANY déclare ouverte à 09 heures 30, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amicale des Médailleurs Militaire des Hautes Alpes.

Il tient à remercier de sa présence Mme Valérie DUMONT, Directrice départementale de l'ONaCVG;

Le Président remercie Mr Pierre PHILIP, adjoint au Maire de GAP chargé des relations avec les associations patriotiques et l'armée et le Président de l'Amicale de Médailleurs Militaires de Manosque.

Le Président Guy DANY souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Le Président de séance désigne Maryse ROCHAS comme secrétaire de séance qui est approuvée à l'unanimité

L'Amicale a eu à déplorer plusieurs décès depuis la dernière assemblée générale en 2024, Messieurs ROCHE Jean Pierre, GRANIER Paul, MICHELLON Robert et ESMIEU Robert. Le Président tient à remercier de la part de l'Amicale et des familles, toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques ou transmis leurs condoléances.

Nous n'oublierons pas les membres de la FNAMM décédés au cours de l'année écoulée ainsi que les militaires décédés en mission à l'extérieur et les personnels des forces de sécurité décédés dans l'exercice de leur mission et nous aurons une pensée particulière pour le Lieutenant Colonel Pierre BICHON, Commandant en second le Groupement de Gendarmerie des Hautes Alpes, décédé au mois de Janvier 2025.

Une minute de silence est observée.

Nous apportons notre soutien à toutes nos forces de sécurité qui oeuvrent pour notre protection sur notre sol mais également sur les théâtres d'opérations extérieures. Nous soutiendrons plus particulier pour les militaires du 4° RC actuellement en Roumanie et les gendarmes des Hautes Alpes, GD, GM, PGHM et Détachement Aérien. Un prompt rétablissement à tous nos blessés.

Nous aurons également une pensée pour tous nos malades hospitalisés ou handicapés par la maladie et pour tous nos adhérents qui n'ont pas pu se déplacer en raison de leur âge. Le Président profite de ce moment pour remercier tous les adhérents qui ont participé aux différentes cérémonies et manifestations festives.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du Rapport moral par le Président
- Rapport d'activité 2024
- Rapport financier, année 2024
- Compte rendu du vérificateur aux comptes
- Approbation des rapports
- Fixation de la cotisation 2026
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Nomination du vérificateur aux comptes
- Approbation des nominations et élus
- Manifestations 2025
- Cadeau de fin d'année pour les veuves

DG

RM

- Dissolution de la FNAMM
- Changement du drapeau
- Examen des vœux et motions d'intérêt général
- Questions diverses.

Lecture du rapport moral par le Président

Lecture du rapport d'activités par la secrétaire.

Lecture du rapport financier par le trésorier

Les différents rapports sont approuvés à l'unanimité.

Compte rendu du vérificateur aux comptes

Le Compte rendu du vérificateur aux comptes est lu par Daniel BERARD. Quitus est donné par le vérificateur aux comptes

Le montant de la cotisation pour l'année 2026 est maintenu à 15 euros. Exemption pour les centenaires et pour les membres d'honneur. Voté pour à l'unanimité. Il est rappelé qu'un adhérent est celui ou celle qui verse une cotisation.

Election des membres du Conseil d'Administration.

Le tiers sortant en 2025 est :

- Maryse ROCHAS
- Marie Annie DANY
- Guy DANY
- Daniel DERAMBURE

Tous les membres sortants nous ont fait connaître leur désir de se représenter.

Messieurs Alain DERAMBURE et Pascal BECART nous ont fait connaître leur volonté de se présenter comme candidat administrateur. Le président précise qu'un seul poste d'administrateur est ouvert à l'élection en plus des membres actuellement élus.

Les membres suivants sont élus ou réélus à l'unanimité :

Maryse ROCHAS – Marie Annie DANY – Guy DANY – Daniel DERAMBURE – Alain DERAMBURE.
Pascal BECART, n'est pas élu. Lors de l'élection, il a 13 (treize) abstentions.

Lors de la demande du Président concernant un porte-drapeau suppléant, Monsieur Olivier HUC propose sa candidature. Il est élu à l'unanimité premier suppléant. Monsieur RITZ Alain est désigné deuxième suppléant. Il est précisé que les portes-drapeau sont membres d'office du conseil d'administration.

Nomination du vérificateur aux comptes:

Conformément aux nouveaux statuts, le vérificateur aux comptes est nommé pour trois ans et il ne peut pas être membre du conseil d'administration.

Daniel BERARD actuel vérificateur au comptes est volontaire pour poursuivre sa mission de vérificateur.

Aucun autre volontaire ne s'est fait connaître.

Daniel BERARD est nommé à l'unanimité pour trois ans

Sont membres du Conseil d'Administration :

Mesdames DANY Marie Annie et ROCHAS, Maryse

Messieurs DANY Guy, MARCOS Jean Paul, LIRHANTZ René, PUSSOT Thierry, MICHEL Joël, DERAMBURE Daniel, ROLLAND Gilbert, MEVOLHON Henri, DERAMBURE Alain, HUC Olivier et RITZ Alain.

Monsieur SERVAT Jean, Président d'honneur est membre d'office du conseil d'administration avec uniquement voix consultative.

Le conseil d'administration se retire pour une réunion à 10 heures 15.

Retour du conseil d'administration à 10 heures 30 et présentation des membres du bureau de l'Amicale avec leur fonction. (Voir CR du conseil d'administration)

Poursuite de l'Assemblée Générale ordinaire.

DE

RM²

Manifestation 2025

Repas Champêtre :

Le traiteur de LA BATIE NEUVE sera repris en 2025. Cette manifestation se déroulera le Mardi 26 Août 2025 à la base nautique de la Gendarmerie de PRUNIERES comme en 2023. Le Président précise que 2 menus seront proposés par le traiteur. Son organisation sera identique à 2024.

Thé dansant :

Le thé dansant continue. Il aura lieu comme en 2024 à la salle "Le 750" à LA BATIE NEUVE le 16 Novembre 2025 à 14h30 avec le même orchestre qu'en 2024. Les réservations de la salle et de l'orchestre sont effectuées.

Cadeau de Fin d'année.

Il est décidé à l'unanimité de poursuivre la remise de cadeaux de fin d'année aux veuves de l'Amicale à jour de cotisation.

Dissolution de la FNAMM :

Le congrès 2024 de la fédération s'est déroulé à Saint Jean de Braye 45, les 11 et 12 Octobre. Devant l'absence de volontaire pour être administrateur en remplacement des membres démissionnaires ou ne se représentant pas, il a été décidé la dissolution de la FEDERATION NATIONALE DES AMICALES DE MEDAILLES MILITAIRES. Le boni a été reversé en partie aux amicales affiliées à cet fédération et en partie au Bleuets de France

Changement du drapeau

Le drapeau actuel commençant à vieillir, le président fait part de l'achat futur d'un nouveau drapeau. Un devis va être demandé et les subventions seront établies en temps voulu. Il faut prévoir une dépense d'environ 1600,00 €. Un modèle a été présenté à l'ensemble des membres présents ou représentés qui ont validé le modèle.

Motion ou Voeux

Voeux du président : devant les frais importants d'envoi des vignettes à coller sur les cartes d'adhérents, le président propose de ne plus les établir à compter de cette assemblée générale. Les membres présents ou représentés valident la proposition du Président.

Questions diverses :

Le président demande aux adhérents médaillés militaires de porter leur médaille ou de mettre une cravate des médaillés afin de montrer la représentation de notre amicale lors des cérémonies patriotiques.

Aucune autre question soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée Générale est levée à 11 heures 00.

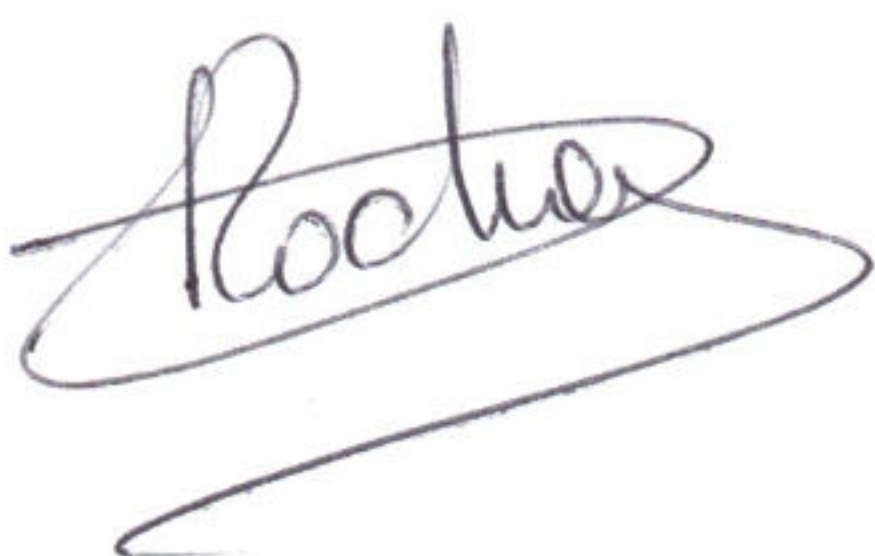
Madame Valérie DUMONT, Directrice de l'ONaCVG nous donne une information sur son service et les différentes aides pouvant être attribuées aux anciens combattants et veuves d'anciens combattants.

A l'issue des assemblées, les participants se sont rendus à la stèle des médaillés militaires afin de déposer une gerbe à la mémoire des Médaillés décédés.

A la fin de la cérémonie, Madame DUMONT Valérie a remis le diplôme et l'insigne des 10 ans de porte-drapeau à Joël MICHEL.

A GAP, le 8 Mars 2025

La secrétaire
Maryse ROCHAS



Le Président
Guy DANY

